

Référence : C.N.127.2021.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES  
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

ÉQUATEUR : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 3 <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 5 avril 2021.

(Traduction) (Original : espagnol)

Note n° 4-2-35/2021

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de l'Équateur, dans l'exercice des pouvoirs que lui confère la Constitution de la République, par décret exécutif n° 1282, a déclaré l'état d'urgence dans les huit provinces suivantes : Azuay, El Oro, Esmeraldas, Guayas, Loja, Manabí, Pichincha et Santo Domingo de los Tsáchilas, en raison de la pandémie de COVID-19.

Le décret exécutif n° 1282 prendra effet à la date de sa signature, le 1<sup>er</sup> avril 2021, pour une durée de trente jours.

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies indique que les droits consacrés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui ont été suspendus par le décret exécutif n° 1282 sont les suivants : article 12, paragraphes 1 et 3 (Liberté de circulation), article 21 (Liberté de réunion) et, article 22, paragraphes 1 et 2 (Liberté d'association).

Au titre du paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Mission permanente de l'Équateur prie le Secrétaire général de bien vouloir informer les États parties à cet instrument international de la mesure susmentionnée.

---

<sup>1</sup> Le texte du décret exécutif n° 1282 du 1<sup>er</sup> avril 2021 de la République de l'Équateur joint à la notification a été soumis auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

La Mission permanente de l'Équateur saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

New York, le 2 avril 2021.

\*\*\*

Le 12 avril 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters that appear to be 'DN' with a horizontal line underneath.